

Compte rendu de la réunion avec les OS, OP et le ministère du Travail
du 7 mai 2020

« On doit tous se retrousser les manches ; ce n'est pas une option : personne n'a voté pour la pandémie. » Muriel Pénicaud

La réunion téléphonique a eu lieu à l'issue de l'intervention télévisée d'Édouard Philippe sur le déconfinement, en présence de Muriel Pénicaud et de Laurent Pietraszewski (qui n'est intervenu qu'à la fin, pour faire un bilan des guides de branche).

La Ministre a proposé d'articuler la réunion sur deux thématiques : le projet de déconfinement et le projet de loi d'urgence sanitaire qui prévoira 9 nouvelles ordonnances sur les thématiques suivantes :

- Modulation de la prise en charge du remboursement de l'activité partielle selon les secteurs d'activité ;
- Droit à la retraite de base pendant l'activité partielle ;
- Complémentaire santé et la prévoyance : autorisation d'appeler rétroactivement les cotisations pour que les prestations aient lieu ;
- Dans les entreprises où il y a eu arrêt d'activité : permettre la prolongation des CDD ou contrats intérim, ainsi que l'adaptation des CDD d'insertion, CDD tremplins... ;
- Assouplissement des modalités concernant le prêt de main d'œuvre, par exemple d'une entreprise en baisse d'activité vers une entreprise qui en a besoin ;
- Faciliter mise en œuvre de l'intéressement dans les TPE, sur décision unilatérale la première année ;
- Mesures d'assurance chômage pour les intermittents, annoncées par le Président la veille ;
- Tickets restaurants avec déplafonnement pour utilisation en commerce alimentaire puis dans les restaurants quand ils seront ouverts ;
- Adaptation mandats des prochains conseillers prudhommes.

La CGT est intervenue, entre autres :

- Sur le scandale des masques et pour demander leur gratuité
- Sur le fait que les syndicats ont besoin de pouvoir rentrer dans les entreprises où il n'y a pas de présence syndicale, afin d'être aux côtés des salariés pendant le déconfinement

- Pour obtenir des éclaircissements sur le passage des arrêts de travail en chômage partiel, tant pour les salariés travaillant dans des activités non éligibles au chômage partiel, que pour les parents qui feraient le choix de ne pas mettre leurs enfants à l'école
- Pour demander des précisions sur l'ordonnance sur la prévoyance
- Pour demander des précisions sur la mise en œuvre de « l'année blanche » pour le régime des salariés intermittents du spectacle et sur l'accès des artistes-auteurs au fonds des TPE-professions libérales.
- Pour demander l'annulation de la réforme de l'assurance chômage et la mise en place des dispositions pour tous les salariés précaires ;
- Sur la situation à la Poste, où la direction remet en cause les accords collectifs de travail, sans consulter les syndicats, et où de nombreux emplois sont menacés.

La CFDT est intervenue notamment sur la reprise, qui se prépare dans les entreprises. Il faut que les acteurs s'engagent avec déclarations tri ou quadripartites sur les territoires, qui pourraient être reprises dans les entreprises. Il faut redonner les clés de la confiance par le dialogue social. Sur le télétravail, la CFDT propose à minima une déclaration paritaire (en faisant référence à celle signée la semaine dernière avec la CFTC et le MEDEF), sinon la CFDT passera des propositions au Ministère.

Toutes les organisations syndicales ont demandé l'annulation de la réforme de l'assurance chômage.

Le Patronat a martelé d'une seule voix son mécontentement au sujet de la question de la responsabilité des employeurs « sujet urticant ». Il a demandé à la ministre quelle était la portée juridique des fiches et guide de déconfinement du ministère et des guides de branches. Et comment ces textes s'articulaient, quelle était leur hiérarchie en matière de norme, car il pourrait y avoir des contradictions entre eux. La ministre a répondu que « la responsabilité pénale serait difficilement applicable en cas de pandémie. La responsabilité civile quant à elle est plus manifeste ; elle se traduit aujourd'hui par une obligation de moyens renforcés et pas de résultats. Il n'est pas possible d'atténuer les responsabilités des employeurs dans le contexte de crise sanitaire : ce ne serait pas compris des citoyens. Les guides publiés sur le site sont la traduction des obligations de moyens. » Une mention sur le site y fait référence, et cela permettrait aux entreprises « de se retourner contre l'État en matière de responsabilité ». Le MEDEF a demandé à la ministre de l'écrire, car dans 10 ans, il y aura des procès, et elle ne serait plus ministre. Elle écrira.

Le Patronat s'alarme sur la reprise d'activité, et sur les coûts directs (gels, masques, protections) et indirects (réorganisation du travail) qui seront à la charge des entreprises. Ils pointent le fait que les coûts vont augmenter, alors que les prix risquent de subir le sort inverse. Le MEDEF s'interroge sur la pertinence des modèles économiques à l'aune du déconfinement : « on va s'apercevoir, dans certains cas, que la continuation d'activité avec les mesures barrières n'a plus de sens ».

La Ministre a répondu que « le coût le plus important pour les entreprises ne sera pas les masques », mais relèvera « des modifications en matière d'organisation du travail ». « On va vivre avec ce sujet pendant longtemps tant que l'on n'a pas de vaccins. On est partis pour un moment avec le risque pandémique. ».

Aux autres questions des organisations syndicales et patronales, la ministre a répondu :

Sur l'assurance chômage la ministre dit avoir « entendu les interventions sur les intermittents et les autres contrats précaires ». Elle n'est pas surprise de nos réactions. « Il faut que ce soit transversal ; cela fait partie de la réflexion sur l'emploi. Vous avez vu les chiffres INSEE parus hier : on compte une perte de 400 000 emplois, essentiellement des emplois précaires ». Plus tard, elle insiste sur le fait que « on ne va pas revenir à la situation d'avant. Il y a des risques sur l'emploi et de paupérisation de la population ».

Sur le prix des masques, le gouvernement a imposé un plafonnement pour les masques chirurgicaux. L'Etat prévoit de fournir des masques pour les enseignants, les fonctionnaires, les plus vulnérables et les foyers les plus modestes.

Sur l'activité partielle / garde d'enfant : le ministère va trouver une disposition, car ce ne serait pas cohérent sinon, y compris avec le volontariat par rapport aux écoles. Lorsque les parents ne veulent pas mettre les enfants à l'école, les employeurs doivent obligatoirement mettre les salariés en activité partielle. Mais ce n'est pas aux entreprises de payer, si elles sont concernées par la baisse de prise en charge de l'État.

Sur les cotisations prévoyance : l'appel de cotisation rétroactif sera permis par ordonnances, mais certaines entreprises sont plus en difficulté. Elle appelle les institutions paritaires de prévoyance à regarder s'il est possible de prendre plutôt sur les réserves pour financer les coûts. Elle demande la même chose aux organismes assurantiels. La cotisation portera peut-être sur l'indemnité (au lieu du salaire brut), mais ce n'est pas tranché en interministériel.

Sur le télétravail, elle remercie les OS et OP des remarques qui sont remontées au cabinet au sujet du projet de guide. L'objectif est de le publier d'ici demain soir.

Elle s'étonne de la déclaration du MEDEF, sur l'attestation obligatoire dans les transports, car l'organisation a signé le protocole en Ile de France. Le MEDEF n'a « pas voulu faire de blocage » et « a signé pour faciliter la reprise du travail », mais ils ne sont pas « à l'aise » avec cette disposition, qui précise les horaires auxquels les salariés doivent (peuvent) circuler dans les transports.

« Il ne faut pas que les attestations durent trop longtemps ou qu'elles ne donnent pas des plages si précises ». La Ministre regrette de ne pas avoir été mise dans la boucle pour lors de la négociation de ce protocole en Ile de France.

A la demande de l'U2P de permettre que les indépendants soient également concernés par la cotisation retraite sur l'activité, la ministre répond que « Ce n'était pas dans le radar, c'est une bonne question. »

Sur l'étonnement d'un certain nombre, à la suite de l'intervention du premier ministre, que le covoiturage soit mis en avant pour la mobilité des salariés, elle répond que la tension va être forte sur transport, notamment en Ile de France. Pour permettre que 15% de personnes supplémentaires accèdent aux transports en IDF, le trafic sera augmenté de 75%.

Sur les interrogations des OS au sujet du lien entre l'ordonnance sur la mise en place de l'intéressement dans les TPE et la question de la crise sanitaire, la ministre répond que « le partage de la valeur dans les entreprises va être importante à sortie de crise. C'est l'intérêt des salariés ». Elle admet qu'il n'y a « pas de lien légal avec mesures d'urgence » mais rappelle qu'à la sortie de crise, « le pouvoir d'achat des français va être une vraie question », notamment pour ceux qui ont été en activité partielle, même si le système français est le plus « généreux ».